



Bruxelles, le 9 octobre 2023
(OR. en)

13707/23

LIMITE

IXIM 180
JAI 1244
COMIX 425

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Mise en œuvre de l'interopérabilité

Dans la perspective de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" des 19 et 20 octobre 2023, et en tenant dûment compte des conclusions de la réunion du conseil d'administration de l'eu-LISA qui s'est tenue les 27 et 28 septembre 2023¹, la présidence a préparé des informations sur le sujet visé en objet, que les délégations trouveront en annexe.

Au regard des informations figurant en annexe, la présidence invite les ministres à répondre à la question suivante:

- **Approuvez-vous le calendrier prévu dans la feuille de route pour la mise en place de la nouvelle architecture informatique par l'eu-LISA?**

¹ Une lettre datée du 3 octobre 2023, adressée au Conseil par le président du conseil d'administration de l'eu-LISA et communiquant les conclusions de la réunion du conseil d'administration des 27 et 28 septembre 2023, figure en annexe.

L'Union européenne met actuellement au point l'architecture la plus complète et la plus moderne de gestion des frontières. Celle-ci comprend le système d'entrée/de sortie (EES), le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), le système d'information sur les visas (VIS) renouvelé et le système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN). Tous ces systèmes, ainsi que le VIS et le SIS existants, seront rendus interopérables par l'intermédiaire des éléments de l'interopérabilité associés, à savoir le portail de recherche européen (ESP), le répertoire commun de données d'identité (CIR), le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) et le détecteur d'identités multiples (MID). Les aspects liés aux rapports et aux statistiques seront couverts par l'intermédiaire du répertoire central des rapports et statistiques (CRRS), tandis que le secteur (les transporteurs de tous les domaines d'activité (aérien, terrestre, maritime)) sera soutenu par l'intermédiaire des services web associés pour l'EES, l'ETIAS et le VIS révisé. L'objectif de cette nouvelle architecture informatique est d'améliorer les contrôles aux frontières, d'ouvrir la voie à une gestion intégrée des frontières, de faire face au nombre croissant de voyageurs, d'assurer un niveau élevé de sécurité dans l'espace Schengen et de garantir ainsi la libre circulation au sein de cet espace sans contrôles aux frontières intérieures.

Cette nouvelle architecture informatique sera mise en place par l'eu-LISA en plusieurs étapes, selon la feuille de route suivante:

- étape 1 - 3^e et 4^e trimestres de 2024: mise en service de l'EES + BMS partagé (premier élément de l'interopérabilité) pour l'EES et le VIS;
- étape 2 - 1^{er} et 2^e trimestres de 2025: mise en service de l'ETIAS + ESP et CIR (deuxième et troisième éléments de l'interopérabilité);
- étape 3 - 2^e et 3^e trimestres de 2025: mise en service de l'ECRIS-TCN + ESP et CIR et BMS partagé pour l'ECRIS-TCN;
- étape 4 - 3^e et 4^e trimestres de 2026: mise en service du VIS renouvelé + achèvement de l'architecture d'interopérabilité (mise en place du MID - dernier élément de l'interopérabilité) et début de la période transitoire du MID.

Parallèlement à ces évolutions au niveau central, les États membres modifient leurs systèmes nationaux de gestion des frontières, ainsi que les autres systèmes nationaux soutenant d'autres secteurs d'activité (visas, immigration et services répressifs), pour leur permettre de travailler avec les systèmes mis en œuvre par l'eu-LISA.

La consultation par l'eu-LISA de ses groupes consultatifs (experts techniques et gestionnaires de projets des États membres, de la Commission et d'autres agences compétentes de l'UE) sur cette nouvelle feuille de route a révélé l'existence d'un large soutien. À la fin du mois de septembre, le conseil d'administration de l'eu-LISA, en tenant dûment compte des résultats de la consultation des groupes consultatifs, a validé la feuille de route.

Le système d'entrée/de sortie est le premier système qui sera mis en place à l'automne 2024. Parallèlement à l'EES, le BMS partagé, premier élément de l'interopérabilité, sera également mis en service et servira aussi le VIS. Il sera suivi, six mois plus tard, au printemps 2025, du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS). Ce dernier sera accompagné de l'ESP et du CIR.

Après avoir été confrontée à des retards de la part de son contractant, l'eu-LISA a mis en place, au cours de l'été, les deux premières versions du système d'entrée/de sortie, qui sont désormais utilisées avec succès par les autorités des États membres pour tester les évolutions nationales nécessaires au fonctionnement de l'EES dans différents domaines d'activité, tels que les points de passage frontaliers nationaux, les consulats ainsi que les services de l'immigration et les services répressifs. Ce lancement réussi des premières versions de l'EES renforce la confiance et l'assurance quant au caractère réaliste de la feuille de route pour l'interopérabilité.

La mise en place de la version finale du système central est prévue pour le début de 2024. Cette étape marquera le début des tests formels du système par les autorités des États membres. La réussite de ces tests formels ainsi que les déclarations des États membres indiquant qu'ils sont prêts à utiliser le système sont deux conditions nécessaires à la mise en service du système d'entrée/de sortie.

Aux côtés des dispositifs biométriques (lecteurs d'empreintes digitales et caméras) qui doivent être installés à chaque point de passage frontalier, les principaux points de passage frontaliers devraient être équipés dans toute la mesure du possible de bornes en libre service, de portes automatisées et de systèmes automatisés de contrôle aux frontières pour faciliter et accélérer les contrôles. À cette fin, Frontex élabore une application mobile en vue de l'enregistrement préalable dans l'EES. Cette application fait actuellement l'objet de tests dans le cadre d'une phase pilote, et il est prévu que l'application soit prête et disponible pour tous les États membres bien avant la mise en service de l'EES.

Si l'utilisation du système d'entrée/de sortie permettra l'automatisation des contrôles aux frontières, sa mise en œuvre entraînera également un changement majeur pour la gestion de ces contrôles, car le système requiert l'enregistrement de tous les voyageurs de pays tiers qui franchissent la frontière pour un court séjour. Comme il est nécessaire de garder nos frontières ouvertes et de maintenir des délais d'attente raisonnables pour les contrôles aux frontières, la mise en service de l'EES devrait être préparée en détail et des mesures visant à éviter la saturation des points de passage frontaliers seront requises. Il convient également de prendre en considération les problèmes techniques potentiels résultant de la complexité de l'architecture, qui relie le système central aux systèmes nationaux de gestion des frontières ainsi qu'à tous les points de passage frontaliers. En outre, les États membres doivent tester, répéter et perfectionner tous les processus opérationnels et de gestion associés et former leurs garde-frontières à l'utilisation de ces processus en temps utile. Pour ces raisons, une mesure supplémentaire a été identifiée en ce qui concerne le relevé et la conservation des données biométriques dans le système d'entrée/de sortie; ce dernier pourrait être activé progressivement, et des mesures dérogatoires seront donc disponibles pour l'activation aux différents points de passage frontaliers afin d'éviter de longs délais d'attente. La date qui sera retenue pour la mise en service sera fixée en dehors des périodes d'événements majeurs et des hautes saisons de voyages.

Le système d'entrée/de sortie ne peut être mis en service qu'après que tous les États membres se sont déclarés prêts. Le retard d'un seul État membre retardera la mise en service pour tous. Il est important que les États membres confrontés à des difficultés au cours de leur préparation les signalent immédiatement. La Commission et l'eu-LISA ont toutes deux déclaré qu'elles restaient à la disposition des États membres pour les aider à gérer ces difficultés.

Lettre du président du conseil d'administration de l'eu-LISA



SENSIBLE

3.10.2023

Décision du conseil d'administration de l'eu-LISA des 27 et 28 septembre 2023

M. Fernando Grande-Marlaska Gómez
Ministre de l'intérieur
Royaume d'Espagne

M^{me} Ylva Johansson
Commissaire aux affaires intérieures et à la migration
Commission européenne

Envoyé par courriel uniquement

Monsieur le Ministre,
Madame la Commissaire,

Le 31 mai 2023, le conseil d'administration de l'eu-LISA a approuvé la nouvelle stratégie de résolution proposée par l'agence pour la mise en œuvre de l'architecture générale d'interopérabilité, connue sous le nom de "stratégie des 3 R" (Remobiliser, Résoudre, Renouveler). Sur la base de cette décision, le 8 juin 2023, le directeur exécutif de l'eu-LISA a informé le Conseil JAI de la voie à suivre proposée. Il a été demandé à l'agence de présenter le calendrier révisé afin qu'une décision puisse être prise en toute connaissance de cause sur la question lors de la session du Conseil JAI des 19 et 20 octobre 2023.

Les instructions relatives au traitement des informations SENSIBLES figurent sous le lien <https://europa.eu/lqGiQVd>

AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA GESTION
OPÉRATIONNELLE DES SYSTÈMES D'INFORMATION À GRANDE
ÉCHELLE AU SEIN DE L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE
JUSTICE

Vesilennuki 5, 10415 Tallinn, Estonie
www.eulisa.europa.eu

SENSIBLE

Depuis juin 2023, l'agence a continué à préciser et à consolider davantage la feuille de route proposée pour l'interopérabilité, tout en mettant activement en œuvre la nouvelle stratégie de résolution, en s'employant tout particulièrement à améliorer les synergies internes et à renforcer la mobilisation et l'efficacité de tous les contractants externes. Les mesures prises par l'agence ont donné de bons résultats et ont apporté une valeur ajoutée aux États membres. En outre, ces mesures ont accru la détermination, la stabilité et l'efficacité dans la mise en œuvre de l'EES. Deux mises en place réussies de versions intermédiaires avancées de l'EES ont ainsi pu être achevées en juillet et septembre 2023, respectivement; pour la première fois dans l'histoire du programme de développement de l'EES, ces mises en place ont créé les conditions nécessaires pour permettre aux États membres et aux pays associés d'avancer dans leurs tests, y compris entre pays, et ont ainsi renforcé leur capacité à mieux se préparer à une mise en service anticipée.

En se fondant sur ces premiers succès, l'eu-LISA a étendu le modèle souple élaboré dans le cadre de la stratégie de résolution des 3 R à tous les domaines couverts par les programmes d'interopérabilité et a conçu une approche opérationnelle concrète et solide ainsi qu'une feuille de route pour la mise en place et la mise en œuvre de l'architecture d'interopérabilité. En coordination avec les organes de gouvernance, des discussions approfondies ont eu lieu sur cette feuille de route. Lors du processus d'examen et de validation de la nouvelle feuille de route pour l'interopérabilité, tous les groupes techniques consultatifs concernés ainsi que les conseils de gestion du programme associés ont en effet été consultés. Tous, sans exception, ont formulé un avis positif (groupes consultatifs) ou une recommandation positive (conseils de gestion du programme) en faveur de la nouvelle feuille de route proposée pour l'interopérabilité.

Suite à cela, la nouvelle feuille de route pour l'interopérabilité (annexée à la présente lettre) a été présentée au conseil d'administration de l'eu-LISA lors de la réunion que ce dernier a tenu les 27 et 28 septembre 2023, où elle a été approuvée à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'eu-LISA m'a chargé, en tant que président de celui-ci, d'en informer la présidence du Conseil et la Commission européenne avant la session du Conseil "Justice et Affaires intérieures" des 19 et 20 octobre 2023 et de demander l'approbation de la nouvelle feuille de route pour l'interopérabilité.

(Formule de politesse)



Zsolt SZOLNOKI

Président du conseil d'administration de l'eu-LISA

SENSIBLE

Copie:

S.E. Monsieur Marcos Alonso Alonso, ambassadeur, représentant permanent de l'Espagne auprès de l'UE

M^{me} Monique Pariat, directrice générale de la direction générale de la migration et des affaires intérieures, Commission européenne

M^{me} Christine Roger, directrice générale de la direction générale Justice et affaires intérieures, Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

Annexe - Feuille de route pour l'interopérabilité

AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA GESTION OPÉRATIONNELLE DES SYSTÈMES D'INFORMATION À GRANDE ÉCHELLE AU SEIN DE L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

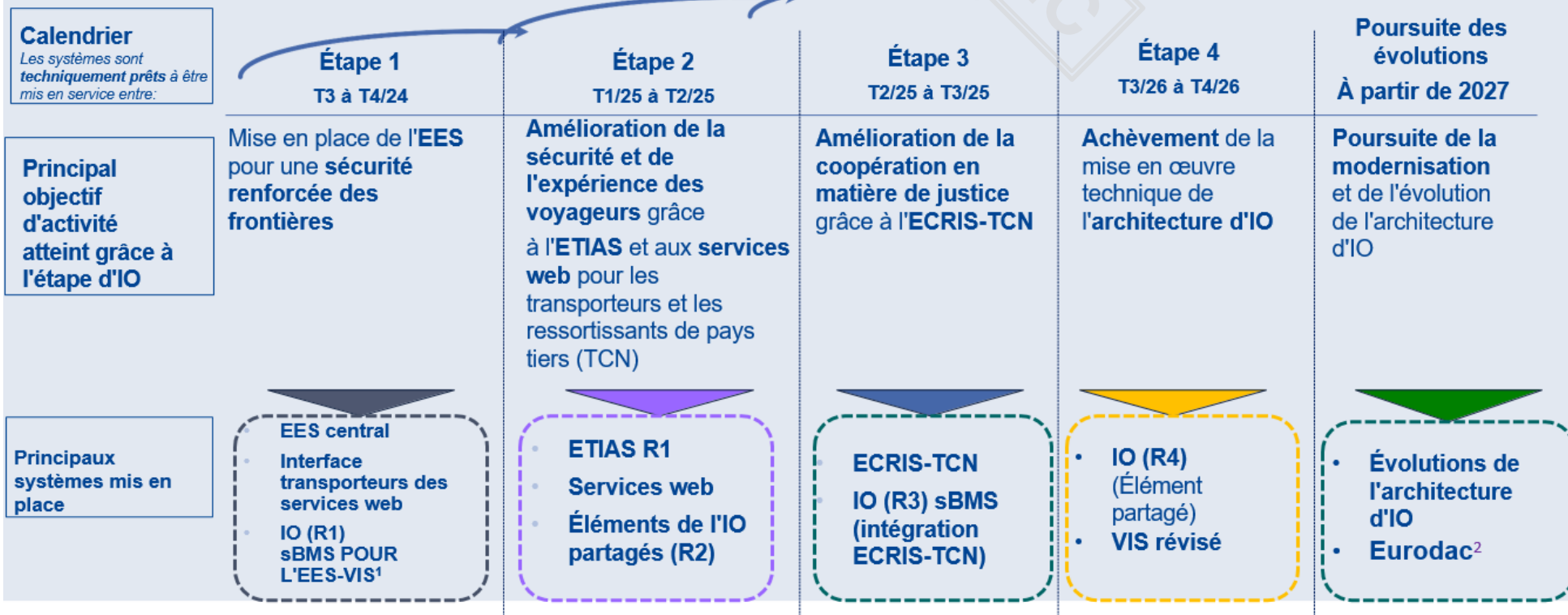
Vesilennuki 5, 10415 Tallinn, Estonie
www.eulisa.europa.eu

Feuille de route pour la mise en place de l'architecture d'interopérabilité (IO)

NOUVELLE VERSION - MISE À JOUR EN SEPTEMBRE 2023

Approche par étapes

Approuvée par le conseil d'administration les 27 et 28 septembre 2023



1. a) Système testé uniquement avec les systèmes EES et VIS, b) mise en œuvre pleine et entière des indicateurs de qualité des données à l'étape 4, c) rapports via le CRRS à l'étape 4
2. Évolutions subordonnées à la refonte du règlement Eurodac

FEUILLE DE ROUTE POUR L'IO - Approche par étapes

Approuvée par le conseil d'administration les 27 et 28 septembre 2023

	2023				2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Étape 1 T3/24 à T4/24	EES central (R1) Programme de développement				Interface transporteurs des services web Programme de développement				Mise en service de l'EES											
	VIS pour l'EES Programme de développement																			
	Éléments de l'IO partagés (R1) sBMS pour l'EES/VIS Programme de développement																			
Étape 2 T1/25 à T2/25					EES pour l'ETIAS (R2) Programme de développement				Mise en service de l'ETIAS											
					Services web pour l'ETIAS + Services web publics + Applications Programme de développement															
					ETIAS (R1) Programme de développement															
					Éléments de l'IO partagés (R2) ESP + CIR + CRRS Programme de développement															
					VIS pour l'ETIAS Programme de développement															
					SIS pour l'ETIAS Programme de développement															
Étape 3 T2/25 à T3/25					ECRIS-TCN (R1) Programme de développement				Mise en service de l'ECRIS-TCN (y compris chargement des données alphanumériques)				Chargement des données biométriques							
					Éléments de l'IO partagés (R3) sBMS (intégration ECRIS-TCN) Programme de développement															
Étape 4 T3/26 à T4/26					ETIAS (R2) Programme de développement				IO + mise en service du VIS révisé avec IO								Mise en service du MID			
					IO de l'EES et intégration au VIS révisé (R3) Programme de développement															
					Services web pour l'IO et le VIS révisé Programme de développement															
					Éléments de l'IO partagés (R4) MID Programme de développement															
					VIS révisé avec IO Programme de développement															
					SIS pour l'IO Programme de développement															
					ECRIS-TCN (R2) Programme de développement															
Poursuite des évolutions À partir de 2027									Période transitoire de l'ESP ³								Période transitoire de l'ESP ³			
																	Feuille de route des évolutions			
																	EURODAC ³			

1. a) Système testé uniquement avec les systèmes EES et VIS, b) mise en œuvre pleine et entière des indicateurs de qualité des données à l'étape 4, c) rapports via le CRIS à l'étape 4
 2. Date de début et de fin de la transition alignée sur la mise en service
 3. Évolutions subordonnées à la refonte du règlement Eurodac

★ Période d'intervalle de la mise en service ★

Préparation technique progressive/par étape et période de mise en service subséquente Approche détaillée du déploiement technique à développer plus avant.

